

PLAN FEDERAL DE DEVELOPPEMENT

"APPEL A PROJET"

Noisy le Grand, le 9 novembre 2026

Escrime Grandeur Nature : Osez l'immersion et diversifiez vos pratiques !

Contexte

Dans le cadre de son Plan Fédéral de Développement 2025-2028, la Fédération Française d'Escrime (FFE) souhaite valoriser l'ensemble de la palette des pratiques qu'elle encadre, en allant des armes olympiques traditionnelles aux disciplines ludiques, artistiques et immersive.

Faire de l'Escrime Grandeur Nature, c'est organiser un grand jeu d'escrime accessible à tous, c'est ouvrir nos clubs à de nouvelles expériences : pratiquer en groupe, en famille, jouer, se défier, élaborer des stratégies ou improviser, en salle comme en plein air. C'est aussi permettre à chacun de trouver sa place dans l'univers de l'escrime, au-delà des formats traditionnels de la pratique sportive et compétitive.

L'escrime grandeur nature offre ainsi une passerelle ludique, originale et intergénérationnelle. Cependant, structurer cette activité en salle d'armes nécessite l'acquisition d'un matériel spécifique (armes en mousse renforcée, équipements de protection adaptés) et la formation des encadrants pour garantir une pratique totalement sécurisée.

Objectifs

Dans le cadre de son Plan Fédéral de Développement 2025-2028 et afin de dynamiser l'offre de pratique au sein de ses structures, la Fédération Française d'Escrime (FFE) lance cet appel à projet à destination de ses clubs affiliés pour le développement de l'escrime grandeur nature.
Cet accompagnement vise à inciter les clubs à structurer une nouvelle offre d'animation et de pratique afin de :

- **Capter de nouveaux publics**
- **Diversifier l'offre d'activités du club**
- **Sécuriser et structurer la pratique**
- **Accompagner les enseignants et encadrants**

Modalités de soutien

La Fédération Française d'Escrime lance un appel à projet à destination de ses clubs affiliés souhaitant ouvrir un créneau hebdomadaire d'escrime grandeur nature. Les clubs retenus bénéficieront d'une dotation de : **10 épée courtes, 2 haches courtes, 2 boucliers, 2 haches de lancer** afin de soutenir la mise en place de cette activité.

Conditions d'éligibilité

- Club affilié à la FFE
- Disposer d'un enseignant RNCP escrime ayant suivi la FPC escrime grandeur nature ou suivre la formation d'avril 2027
- Enregistrer au minimum de 10 pratiquants avec une licence (dont 6 primo-licenciés au minimum) sur l'extranet entre le 01/11/2026 et le 31/08/2027.

Procédure de candidature

🗂️ Dossier à fournir : Chaque candidature devra être accompagnée d'un dossier pédagogique présentant le projet, les objectifs et l'organisation des séances proposées. Les candidatures doivent être transmises à l'adresse mail ci-dessous, en complétant la fiche de renseignements fournie en page annexe sur le site de la FFE.
📬 Envoi à : developpement@ffescrime.fr

Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel	09/11/2026
Clôture des candidatures	31/12/2026

Une seule dotation par club dans la limite de 15 attributions par ordre d'arrivée.

Evaluation

📊 Chaque projet devra faire l'objet d'une évaluation qualitative et quantitative. Les clubs lauréats s'engagent à transmettre à la FFE avant le 30 juin 2027 :

- Un article de presse ou une publication valorisant le projet
- Un reportage photo ou vidéo
- Un bilan pédagogique et financier synthétique

Ces éléments permettront de valoriser les initiatives au niveau national et de mesurer l'impact du dispositif.

Contacts et informations

👤 Référent : Durand Denis
✉️ Email : developpement@ffescrime.fr ☎️ Téléphone : 07 69 84 26 36
🌐 Site / Règlement complet : 🔗 fiche de renseignement

Thierry Le Prisé
Vice-président responsable du développement

Denis Durand
CTN en charge du développement